SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 4 octobre 2021 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Bernèche et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott et Yanick Turcotte, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et sec. trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2021-10-328

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.

EN CAISSE 217 829.11\$
COMPTE ÉPARGNE-1 1 144 805.67\$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac) 86 989.70\$

COMPTES À PAYER

12006-SAAQ – vignettes véhicules travaux publics	11,70\$
12007-Filiatrault Sabrina – remboursement de taxes	733,94\$
12008-Majeau Carole – remboursement de taxes	719,21\$
12009-Ascencers Lumar – entretien mensuel septembre	149,47\$
12010-Automobiles Paillé – entretien véhicule travaux publics	80,44\$
12011-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers travaux publics	110,86\$
12012-Les cafés Gaboury – divers administration	34,50\$
12013-CAUCA – facturation des frais COVID	921,99\$
12014-Club Quad Les Randonneurs – subvention 2021	1 000,00\$
12015-Distribution André Lachance – divers administration	28,00\$
12016-ELPC – internet débarcadère juin à septembre	206,73\$
12017-Ent. Claude Beausoleil – ordures septembre	13 168,83\$
12018-Excavation Alain Prescott – travaux débarcadère	574,88\$
12019-Fonds de l'information sur le territoire – mutations septembre	90,00\$
12020-Groupe Sports-inter plus – tableau pointage portatif	76,98\$
12021-Inspecteur canin – ajust. Lic. 65 ans 2018 à 2021, facture 2020	
12022-Lafarge – gravier	57,61\$
12023-L'atelier urbain – service-conseil urbanisme septembre	1 064,95\$
12024-Lefrançois sport – clés centre multifonctionnel	18,00\$
12025-Lettrage Lanaudière – panneaux règlements jeux d'eau	392,06\$
12026-Location d'outils St-Gabriel – achat outillage, location	1 792,69\$
12027-Exc. N. Majeau – asphalte, réfection 6e rang, rue Gérald	153 247,76\$
12028-Marché Brandon – semences comité d'embellissement	34,50\$
12029-Marier Stéphanie – frais de déplacement	41,40\$
12030-Martech – signalisation de rues, signalisation 6º Rang	5 156,46\$
12031-MRC de D'Autray – évaluation septembre, courriel juil. à oct.	5 348,78\$
12032-N. Beausoleil et fils – niveleuse septembre	505,89\$
12033-Nordak marine – correction facture achat bouées	174,76\$
12034-Nordik eau – analyse d'eau, honoraires professionnels	1 012,01\$
12035-Opération nez rouge Lanaudière – subvention 2021	100,00\$
12036-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau, élection	779,03\$
12037-Picard Réal – entretien débarcadère 2021	2 000,00\$
12038-Prod. Guy Charpentier – montage photos comité d'embellissen	
12039-40-41-42-43-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, gestion lac	4 298,72\$
12044-Recyclage Frédérick Morin – dépôt matériaux sec	421,09\$
12045-Régie intermunicipale CSCB – quote-part août, ajus.loc. salle	20 124,48\$
12046-Serv. d'intervention sur mesure – formation travaux publics	1 477,58\$
12047-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage septembre	4 096,16\$
12048-Soccer St-Gabriel – subvention inscription 35 % - 28 jeunes	871,50\$
12049-Solmatech – honoraires professionnels jeux d'eau	3 318,64\$
12050-Récupération Tersol – collecte des matières organiques sept.	5 313,38\$
12051-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses sept, débarcadère	13 214,08\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2561-Bélanger, Sauvé avocats – honoraires professionnels divers dos.	862,31\$
P-2562-Bell Canada – internet centre multi	80,43\$
P-2563-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac, incendie	312,97\$
P-2564-Dery télécom – téléphone chalet des loisirs	82,22\$

P-2565-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés P-2566-Global payments – frais terminaux	2 823,80\$ 262,74\$
P-2567-Hydro-Québec – édifice mairie	1 454,88\$
P-2568-Hydro-Québec –pompe rue Rosaire	257,06\$
P-2569-Hydro-Québec – bi-énergie	465,05\$
P-2570-Hydro-Québec – débarcadère	30,66\$
P-2571-Hydro-Québec – compteur d'eau 6e Rang	34,63\$
P-2572-Hydro-Québec – centre multifonctionnel	1 237,54\$
P-2573-Ministère du revenu – remise provinciale	17 009,29\$
P-2574-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	365,80\$
P-2575-Neopost – achat de timbres élections	2 690,42\$
P-2576-77-Receveur général du Canada – remise fédérale	6 228,68\$
P-2578-SSQ assurance – assurance groupe	3 151,10\$
P-2579-Technicost – frais transaction paie septembre	8,63\$
P-2580-Visa – frais poste communiqué, registre foncier, renouvellement	111,28\$
Salaire du conseil municipal – septembre 2021	6 315,20\$
Salaire des employés – septembre 2021 (4 semaines)	37 161,17\$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE SEPTEMBRE 332 413,02\$

La conseillère Manon Charbonneau déclarant son intérêt au paiement #12032 se retire de l'autorisation de paiement, mais l'accepte pour les autres dépenses.

résolution no. 2021-10-329

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-ADOPTION DU RÈGLEMENT #574 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #468 PORTANTSUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS OU ALLOCATIONS PAYABLES LORS DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendum municipaux ;

ATTENDU QUE ce règlement ne respecte pas les montants établis pour la rémunération du personnel d'élection par la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU QUE ce règlement devient alors caduc ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 574 ont été donnés lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

résolution 2021-10-330

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que :

Le conseil décrète ce qui suit :

- **ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2 Que le présent règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendums municipaux;
- ARTICLE 3 L'objet du présent règlement a pour but d'abroger le règlement #468 pour les raisons énumérées dans le préambule du présent règlement.
- ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

2-ADOPTION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #575 - POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIFONCTIONNEL AU 1111, CHEMIN DU MONT DE LANAUDIÈRE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 299 200\$ ET UN EMPRUNT DE 299 200\$

ATTENDU QUE l'aménagement d'un parc multifonctionnel fait partie du plan triennal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

ATTENDU QUE l'aménagement de ce parc parachève les travaux du projet; centre multifonctionnel.

ATTENDU QUE le coût total de la réfection est estimé à 299 200\$ taxes nettes incluses;

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi que le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-10-331

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le projet de règlement portant le numéro 575 ayant comme titre : « Règlement #575 pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel au 1111 chemin du Mont de Lanaudière décrétant une dépense n'excédant pas 299 200\$ et un emprunt de 299 200\$ », soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder par le présent règlement, à l'aménagement d'un parc multifonctionnel, incluant les frais contingents et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation de la description des travaux préparée par Opaysage architecte paysagiste voir annexe « A » et complété par Mme Stéphanie Marier de l'administration de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, voir l'annexe « B », en date du 7 septembre 2021 (imprévus, frais financement, frais honoraires et taxes nettes) à cet effet, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 299 200\$ pour les fins du présent règlement. Cette somme inclus le coût estimé à l'annexe « B » mentionné à l'article 2.

ARTICLE 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 299 200\$ sur une période de 20 ans et affecte le montant de 176 993\$ provenant de l'aide financière de la TECQ 2019-2023 à la dépense de 299 200\$.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

3-AVIS DE MOTION est donnée par la conseillère Nicole Bernèche qu'à la séance ordinaire du 4 octobre 2021, qu'elle/qu'il entend déposer le projet de RÈGLEMENT #567 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #486 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR NOTRE TERRITOIRE

4-DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #567 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #486 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR NOTRE TERRITOIRE

La conseillère Nicole Bernèche procède en cette séance ordinaire du 4 octobre 2021 au dépôt du projet de règlement #567 abrogeant le règlement #486 concernant la prévention des incendies sur notre territoire.

Copie du projet de règlement est disponible au public au bureau municipal et à l'adresse internet de la municipalité « saintgabrieldebrandon.com ».

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #567 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #486 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a assujetti sa compétence en matière de protection contre l'incendie et l'organisation des secours à la MRC de D'Autray, effective à compter du 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} juillet 2021, c'est le règlement de prévention de la MRC de D'Autray qui est applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon:

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-11-

IL EST PROPOSÉ PAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que,

Le conseil décrète ce qui suit :

Le présent règlement remplace et abroge le règlement # 486 relatif à la prévention contre les incendies, adopté par la municipalité le 12 septembre 2016 et toutes dispositions des règlements antérieurs portant sur les mêmes matières et étant inconciliables avec le présent règlement.

5- AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2021-10-332

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un contrat à la compagnie « Finition de Béton SM » pour l'aménagement d'un trottoir au Centre multifonctionnel au coût de 10 170\$ plus taxes, selon les conditions mentionnées à l'offre de prix et d'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

6-ACCEPTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT DE M. JEAN-PHILIPPE RANGER POUR UN FUTUR DÉVELOPPEMENT

résolution no. 2021-10-333

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le plan de lotissement du chemin Denis de M. Jean-Philippe Ranger tel que préparé par l'arpenteur-géomètre André Gendron, sous la minute # 14 452.

7-AUTORISATION DE PAIEMENT DU 3^E DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU 6^e RANG/PHASE 2

résolution no. 2021-10-334

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que sous le certificat de paiement de Stéphane Allard, ingénieur, d'autoriser le paiement du 3e décompte relatif aux travaux de voirie du 6e rang en date du 23 septembre 2021 au montant de 79 467,48\$ taxes incluses auprès des Entreprises Généreux.

8-SERVICES D'UN LABORATOIRE, DOSSIER 6^E RANG

résolution no. 2021-10-335

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner les services en matière de contrôle de la qualité, de la firme Solmatech au coût 662,32\$ plus taxes, qui ont permis d'effectuer l'échantillonnage et les analyses nécessaires lors des travaux de réfection du 6e rang.

9-MANDAT ARCHITECTE PAYSAGISTE - PARC CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a débuté la confection des plans préliminaires de l'aménagement d'un parc au Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'aménagement du parc multifonctionnel est bonifié, étant donné l'aide financière supplémentaire octroyée par le programme TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 13 septembre 2021 déposée par la firme d'architecte Opaysage.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-10-336

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de la firme d'architecte paysagiste Opaysage, au coût de 11 550\$ plus taxes, dans le projet d'aménagement d'un parc et incluant les plans, devis, l'estimation budgétaire et la gestion de l'appel d'offres par voie publique sur le site internet SEAO. La surveillance des travaux sera à évaluer à la suite de la conception de plans officiels. Le tout tel que décrit à l'offre reçue en date du 13 septembre 2021. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

10-INSTALLATION ÉLECTRIQUE ÉDIFICE MUNICIPALE

résolution no 2021-10-337

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de faire changer deux panneaux électriques au second étage et 4 prises de courant dans le local #3 par Les Entreprises électriques Pierre Robillard au coût évalué à 2 560\$ plus taxes.

11- GESTION DU LAC - ÉQUIPEMENT POUR LE RETRAIT DES BOUÉES

résolution 2021-10-338

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner une dépense d'environ 1000 \$ plus taxes pour de l'équipement de retrait de bouées. Le coût sera financé par les revenus de la Gestion du lac Maskinongé.

12-ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

résolution no 2021-10-339

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat d'environ 200 tonnes métriques (tm) de sel de déglaçage pour l'hiver 2021-2022 de la compagnie « Sel Frigon » au coût de 86,59\$/tm.

13-CASES POSTALES - CHEMIN BRUNEAU

ATTENDU QUE Postes Canada demande de relocaliser les cases postales des secteurs suivants : Montée Majolie, chemin Bruneau, domaine Comtois.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-10-340

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les dépenses reliées à la relocalisation des cases postales qui seront situées sur l'emprise de la Municipalité sur le chemin Bruneau au coût approximatif de 1000\$ plus taxes.

14-DRAPEAUX MUNICIPAUX

résolution no 2021-10-341

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de dix (10) drapeaux portant le logo de la Municipalité auprès de l'entreprise *Version Image Plus* au coût de 1 179,00\$ plus taxes.

15-COMMISSION DE TOPONYMIE

résolution no. 2021-10-342

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la commission de Toponymie d'ajouter les noms des voies de communication de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon suivantes :

À ajouter :

- chemin de la Reine des prés
- chemin des Fraisiers des champs
- chemin Julienne des dames

16- CONTRIBUTION À L'ACCÈS GRATUIT - SENTIERS BRANDON

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon se donne comme mission de favoriser la revitalisation et la mise en valeur de son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon en plus de continuer à défrayer les coûts occasionnés pour les locaux et les frais d'entretien aux Sentiers Brandon, accepte de contribuer à des frais annuels pour l'accès gratuit aux sentiers pour ses citoyens résidents et propriétaires non-résidents.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-10-343

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, QUE dans la perspective de continuellement améliorer son attractivité et son dynamisme, la Municipalité accepte de contribuer pour l'année 2021-2022, à un montant de 2 000\$, afin de permettre l'accès gratuit à ses citoyens résidents et propriétaires non-résidents aux Sentiers Brandon. La municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon procédera à l'émission des cartes citoyennes pour les résidents et propriétaires non-résidents de son territoire.

17-FÊTE DE NOËL 2021

résolution no 2021-10-344

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 1 500\$ en égale collaboration avec la ville de St-Gabriel, à l'évènement « Fête de Noël 2021 » qui aura lieu le 4 décembre 2021, organisé par le service des loisirs.

18-POLITIQUE DE RABAIS DES EMPLOYÉS - LOISIRS

ATTENDU QUE municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, désire encourager les employés à s'inscrire aux activités de loisirs et, ainsi, à devenir des ambassadeurs de notre service des loisirs.

résolution no. 2021-10-345

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter la nouvelle politique de rabais aux loisirs pour les employés de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

19-CONTRIBUTION ÉQUIPE HOCKEY « LES LOUPS DE ST-GABRIEL »

résolution no. 2021-10-346

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement pour un montant maximum de 5 000\$ à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, pour les heures de glace de l'équipe de hockey « Les Loups de St-Gabriel » pour la saison 2021-2022.

20-CONTRIBUTION FADOQ

résolution no. 2021-10-347

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement pour un montant de 500\$ à la FADOQ Saint-Gabriel, pour les articles sanitaires dus aux recommandations du gouvernement. Les coûts seront appropriés à même l'aide financière de la COVID-19.

21- APPUI CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

ATTENDU QUE la *Chambre de commerce Brandon a* déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités rurales* (PAC rurales) de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU QUE l'événement a pour objectif d'assurer la pérennité des communautés rurales, ce projet aidera les commerces participants à se faire connaître auprès d'une nouvelle clientèle.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-10-348

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer la Chambre de commerce Brandon dans son événement automnal (chasse au trésor), et ainsi participer financièrement pour un montant de 3 730\$ de l'enveloppe du *Programme d'aide aux collectivités rurales* (PAC rurales) de la MRC d'Autray, tel que présenté dans la demande.

22- FORUM LANAUDOIS DES CAMPS

résolution no. 2021-10-349

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la participation de notre directrice en loisirs sportifs et culturels, Maxine Fournier au Forum Lanaudois des camps qui se tiendra le 20 octobre prochain au coût de 35\$.

23- ADOPTION DE LA POLITIQUE DES SAINES HABITUDES DE VIE AU CAMP DE JOUR

résolution no. 2021-10-350

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter la nouvelle politique des saines habitudes de vie au camp de jour de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon qui sera effective dès le 1er janvier 2022.

24-CFNJ - VŒUX DES FÊTES

résolution no. 2021-10-351

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'acheter un temps d'antenne au coût de 350\$ plus taxes, de radio CFNJ de St-Gabriel, afin que la Municipalité puisse offrir ses vœux à l'occasion du temps des Fêtes.

CORRESPONDANCE

1-BILAN ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

2-REMERCIEMENTS AUPRÈS DES CONSEILLERS NICOLE BERNÈCHE ET YANICK TURCOTTE

3-FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE SÉNIOR FÉMININ DU CLUB DE SOCCER SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON POUR LA PREMIÈRE POSITION LORS DES SÉRIES

Période de questions des membres du conseil et du public :

i enode de questions de	s membres du conseil et du public .	
La séance est levée à 19h55		
Mario Frigon	Stéphanie Marier. dma	
Maire	Directrice générale et Sec. trésorière,	
• • • • •	ue la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
Mario Frigon		